

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Egépargne Actions Monde ISR

Code AMF : (C) 990000098369

Fonds d'Epargne Salariale (FES),

prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) et soumis au droit français

Ce FCPE est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : FCPE Actions internationales.

En souscrivant dans Egépargne Actions Monde ISR, vous investissez dans un portefeuille d'actions internationales en cohérence avec les valeurs et les politiques de Développement Durable des groupes EDF et Engie (ex GDF Suez) qui couvrent les domaines suivants : Droits fondamentaux, Gouvernance, Environnement, Social et Sociétal.

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme une performance au moins équivalente à l'indice de référence MSCI World converti en euro, dividendes nets réinvestis.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com).

Le fonds fait l'objet d'une gestion active s'appuyant sur des équipes de gérants et d'analystes et sur un pilotage rigoureux du risque.

La partie actions du portefeuille est composée de deux poches :

- une poche de "sélection positive" des actions, centrée sur des titres respectant le Pacte Mondial des Nations Unies. Les titres sont sélectionnés après une analyse combinant une évaluation financière "classique" et des critères extra-financiers définis par un accord collectif signé en 2007 par EDF et Engie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

- une poche thématique qui sera investie dans des actions internationales suivant des thèmes en rapport ou en cohérence avec les métiers, les valeurs ou les objectifs de développement durable d'EDF et Engie.

L'application du filtre pour le respect du Pacte Mondial des Nations Unies et l'intégration des critères socialement responsables spécifiques à EDF et Engie peuvent conduire à des écarts de composition et de performances entre le portefeuille et son indice de référence.

L'exposition en actions est réalisée soit par des investissements en titres vifs, ou par le biais d'OPC investis en actions ou en produits dérivés ayant des sous-jacents actions.

Le fonds peut être exposé jusqu'à 105% de son actif net en actions. Toutefois le gérant peut réduire cette exposition jusqu'à 80% en cas d'anticipation de baisse des marchés.

Le fonds pourra être investi au maximum à 20% en produits monétaires répondant si possible aux critères socialement responsables définis par l'accord collectif signé par EDF et Engie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Egépargne Actions Monde ISR a une durée de placement recommandée de 5 ans. Cette durée de placement recommandée est distincte du délai légal d'indisponibilité des sommes en matière d'épargne salariale.

Egépargne Actions Monde ISR capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le règlement.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible ← → rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCPE reflète sa thématique d'investissement sur les actions internationales.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCPE. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du règlement de ce FCPE.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCPE sur une année	
Frais courants	Néant*
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** et **de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

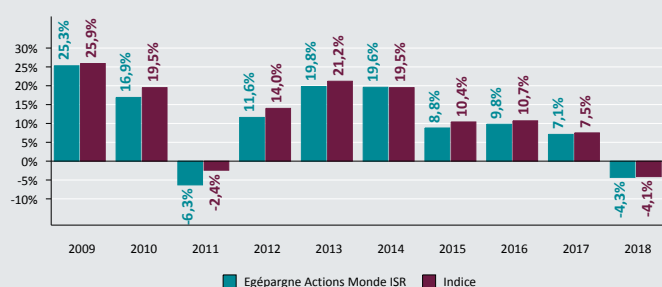
\*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.
- Les frais courants ne comprennent pas les frais à la charge de l'entreprise qui sont détaillés dans le règlement.
- Frais de gestion maximum à la charge de l'entreprise : 0,28% TTC de l'actif net hors OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du règlement de ce FCPE, disponible à l'adresse [www.egepargne.com](http://www.egepargne.com) ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

## Performances passées



- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.
- Ce FCPE a été créé en 2008.
- Les performances présentées ci-contre sont celles de Egépargne Actions Monde ISR créée en 2008. Pour plus d'information, merci de consulter votre espace épargnant à l'adresse [www.egepargne.com](http://www.egepargne.com).
- L'indicateur de référence est : MSCI World converti en euro ( dividendes nets réinvestis).
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

## Informations pratiques

[www.egepargne.com](http://www.egepargne.com)

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de compte : NATIXIS INTEREPARGNE.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPE (règlement, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion de portefeuille : CPR Asset Management – 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCPE peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCPE.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille ou sur votre espace épargnant à l'adresse [www.egepargne.com](http://www.egepargne.com).
- Le FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) et/ou dans le règlement du FCPE.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.
- Le conseil de surveillance est composé de représentants de porteurs de parts et représentants des groupes EDF et Engie désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 juin 2019.